

## CONSEIL SYNDICAL

### Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Pauline GODET, Jean-François MARTINE (Belmont-Luthézieu), Claude JUILLET, Dominique CHARVET (Champagne-en-Valromey), Robert SERPOL (Chavornay), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET (Haut-Valromey), Gérard BERTHIER (Lochieu), Marc CHARVET (Lompnieu), Fabien BRASSART (Sutrieu), Jean-François DUCRUET, Yves BERT (Talissieu), André BOLON (Vieu), Annie MEURIAU, Bernard BRILLAT (Virieu-le-Petit).

**ABSENTS EXCUSÉS** : Éric PILLARD (Ruffieu) : pouvoir donné à Marc CHARVET, Frédérique GARIN (Vieu) : pouvoir donné à André BOLON.

**ABSENTS** : Sébastien VIGNAND (Brénaz), Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey).

**Secrétaire de Séance** : Robert SERPOL

**Assistait également à la réunion** : Pascale MARTINOD, directrice

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19/09/2018.
- 2) Compte-rendu du COPIL de l'observatoire astronomique : avance remboursable.
- 3) Implantation d'un site de radio-télécommunication sur une parcelle du SIVOM.
- 4) Instauration de l'indemnité spécifique de service.
- 5) Décisions modificatives du budget général et budget annexe.
- 6) Contributions des communes au SIVOM du Valromey pour l'année 2019.
- 7) Projet d'extension des locaux occupés par l'association Ain'terlude-en-Bugey.
- 8) Réorganisation des locaux de la Maison de Pays du Valromey suite à la création de la commune nouvelle.
- 9) Questions diverses.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19/09/2018.** Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **Compte-rendu du COPIL de l'observatoire astronomique : avance remboursable.** [\[Affaire débattue N° 2018/40\]](#)

Le Président donne le compte-rendu du COPIL qui s'est tenu le 16 octobre en présence de Mmes MARINONI, directrice des affaires culturelles du conseil départemental, et COLNOT, chargée d'accompagnement d'Aintourisme.

#### **Fréquentation 2018 (à la date du 15/10) :**

- Scolaires :	2 032
- Particuliers :	1 223
- Centre de loisirs :	535
- Autres :	52
- Évènements :	<u>1 020</u>
<b>Total</b>	<b>4 862 personnes</b>

#### **Recettes de l'activité 2018 (à la date du 15/10) :**

- Scolaires :	12 649 €
- Particuliers :	11 442 €
- Centre de loisirs :	1 892 €
- Autres :	<u>25 €</u>
<b>Total</b>	<b>26 008 €</b>

**Dépenses et recettes de l'association (à la date du 15/10) :**

Dépenses		Recettes	
Personnel	39 527 €	Prestations / Activités	26 008 €
Service civique	598 €	Subvention fonct. Département	35 000 €
Manifestations	1 566 €	Cotisations	2 065 €
Frais de fonctionnement	9 259 €	Remboursement service civique	553 €
		Manifestations	4 122 €
		Dons	1 290 €
		Boutique	1 078 €
		Divers	892 €
<b>Sous-total</b>	<b>50 950 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>71 008 €</b>
<b>Dépenses prévues d'ici fin 2018 :</b>		<b>Recettes prévues d'ici fin 2018 :</b>	
Personnel	19 771 €	Prestations facturées	3 089 €
Frais de fonctionnement	852 €		
Remboursement avance SIVOM	6 000 €		
<b>Total Prévisionnel</b>	<b>77 573 €</b>	<b>Total Prévisionnel</b>	<b>74 097 €</b>
			- 3 476 €

**Trésorerie disponible :**

- Au 15/10/2018 = 29 950 €
- Au 31/12/2018 = 6 416 € (montant prévisionnel)

La trésorerie de l'association étant tendue et la date de versement de la subvention du Département tardive (mai/juin), l'association demande à ne rembourser au SIVOM que 3 000 € sur les 6 000 € dus, le solde serait reporté en 2019.

Le Président de l'association fait part des démarches entreprises pour faire connaître l'équipement :

- Participation à la Fête de la Science à Oyonnax (201 élèves rencontrés),
- Formation de Virginie pour la gestion du site internet,
- Création d'un compte Facebook depuis 3-4 ans,
- Partenariat en cours ou à développer avec le Casino d'Hauteville, le site de Montcornelles à Aranc, le Marais de Lavours, le Musée du Bugey-Valromey, l'association Val'Muse, le Festival de Théâtre d'Hauteville (Sur les conseils de Mme MARINONI, (re)prendre contact avec H3S et le Festival Nature d'Hauteville),
- Projet d'un atelier d'astronomie avec deux anciens professeurs « rétrogradation de Mars » (faire un budget),
- Finalisation d'une plaquette sur le Chemin des Etoiles : document à vendre (5€ pour un coût d'impression de 3€), voir la possibilité de vente en ligne ou d'organiser une visite du site avec des tablettes.
- Recrutement d'un nouveau service civique (mission communication),
- Flocage du véhicule,
- Organisation de randonnées nocturnes avec une partie observation astronomique.

La mise en service du planétarium au printemps prochain devra nécessairement être relayée par une communication importante et anticipée. Anne-Marie LAGRANGE, astrophysicienne originaire de Ceyzérieu, devrait être la marraine de cet équipement. Les services du Département et de Aintourisme pourront apporter leur aide et leur expertise. Annie MEURIAU confirme qu'un article sur le planétarium sera inséré dans le journal du Département en juin 2019. Pour Pauline GODET, le planétarium sera un bel outil pour l'observatoire, indispensable à sa survie. Cependant, il est essentiel d'en assurer la promotion au-delà des frontières du Département et pour cela, s'appuyer sur des relais professionnels. Elle ajoute que la communication passe aussi par la signalétique et qu'il serait judicieux d'avoir un grand panneau à l'entrée du site. Robert SERPOL rappelle qu'en 2016, 12 panneaux ont été installés par le Département pour signaler le site de l'observatoire. Il n'avait pas été possible d'en installer plus. La question sera de nouveau posée au service des routes.

Une avance remboursable d'un montant de 12 000 € a été accordée en 2014 à l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey. Une partie de cette somme (6 000 €) a été remboursée en 2017. Cependant, la trésorerie de l'association ne lui permettant pas d'effectuer le remboursement du solde de cette avance avant la fin de l'année 2018 comme il était convenu, le Président propose à l'assemblée d'étaler le remboursement de l'avance sur 2 ans : 3 000 € en 2018 et 3 000 € en 2019. Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord.

**3. Implantation d'un site de radio-télécommunication sur une parcelle du SIVOM. [Affaire débattue N° 2018/41]**

Le Président fait part de la demande de la société TDF pour installer un site de radio-télécommunication proche de la ligne SNCF afin d'assurer une couverture téléphonique cellulaire sur le TER. La société TDF se positionne en tant que gestionnaire de sites et après avoir maîtrisé une implantation, la propose à ses clients : Orange, SFR, Bouygues et Free.

Monsieur le Président indique que la société TDF a identifié, sur la commune de Belmont-Luthézieu, une parcelle appartenant au SIVOM du Valromey cadastrée section B n° 886 au lieu-dit « Vers les Prés » d'une surface de 160 m<sup>2</sup>. Cet emplacement, accessible par la route et proche d'un point d'arrivée d'énergie, pourrait permettre l'installation d'un site d'une surface de 12,60m x 12,60m pour implanter un pylône d'environ 30m et d'avoir une dalle au sol pour positionner les baies techniques. Il rappelle par ailleurs que la commune de Belmont-Luthézieu avait donné un accord de principe pour la parcelle n° 888 mais celle-ci est enclavée et nécessite un droit de passage sur la parcelle n° 886.

Les conditions financières proposées par la société TDF seraient les suivantes : Achat de la parcelle pour un montant de 10 000 € ou location annuelle de 3 000 € sur une durée de 12 ans.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- ⇒ **Donne** son accord pour l'implantation d'un site de radio-télécommunication sur la parcelle n°886 appartenant au SIVOM du Valromey sise sur la commune de Belmont-Luthézieu ;
- ⇒ **Accepte** de louer cette parcelle à la société TDF pour un montant de 3 000 € par an pendant 12 ans ;
- ⇒ **Charge** le Président de mener toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir ce dossier et **Autorise** à signer tout document correspondant.

#### 4. Instauration de l'indemnité spécifique de service. [Affaire débattue N° 2018/42]

Le Président rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 7 janvier 2018 instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux mais pour lequel les textes ne sont pas encore parus. Il précise que le poste d'ingénieur a été pourvu par mutation au 01/10/2018. Dans l'attente, il propose donc d'instaurer l'indemnité spécifique de service. Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du grade d'ingénieur principal. Le montant annuel de référence sera affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 1,225.

#### 5. Décisions modificatives du budget général et budget annexe.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'effectuer les révisions de crédits tels que présentés ci-après :

##### Budget Général : décision modificative n° 2 : [Affaire débattue N° 2018/42]

Suite à l'attribution des marchés de travaux de création d'un planétarium à l'observatoire astronomique de la Lèbe le 19/09/2018 et leur notification le 01/10/2018, il convient d'effectuer le transfert des dépenses des comptes 2031 et 2033 au compte 2313. La révision de crédits suivante est nécessaire :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313/041 : immob en cours - constructions		8 500,00 €		
R 2031/041 : frais d'études				8 000,00 €
R 2033/041 : frais d'insertion				500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 500,00 €</b>		<b>8 500,00 €</b>

##### Budget Annexe : décision modificative n° 1 : [Affaire débattue N° 2018/42]

Les onduleurs de l'installation photovoltaïque acquis en 2009 ont été mis à la réforme suite à leur remplacement total par l'entreprise CB Solaire début octobre 2018. Afin d'émettre les opérations comptables nécessaires à cette mise à la réforme, il convient d'effectuer la révision de crédits suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 675/042 : valeurs actifs cédés		28 480,00 €		
D 6811/042 : dotation amort immobilisations	1 674,00 €			
R 777/042 : subventions transférées au résultat				3 851,00 €
R 7588 : autres				22 955,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 674,00 €</b>	<b>28 480,00 €</b>		<b>26 806,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 13912/040 : régions		3 851,00 €		
D 2317 : immob reçues au titre d'une mise à dispo		22 955,00 €		

R 21731/040 : bâtiments publics				28 480,00 €
R 281731/040 : bâtiments publics			1 674,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>26 806,00 €</b>	<b>1 674,00 €</b>	<b>28 480,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>53 612,00 €</b>		<b>53 612,00 €</b>

Le Président expose que lors de l'inspection visuelle des toitures, l'entreprise CB Solaire a constaté qu'un panneau était cassé (toiture nord) et qu'il faudrait le changer dans un délai raisonnable.

Par ailleurs, Jean-François DUCRUET propose de refaire le seuil du portail de la cantine de l'école avec les employés communaux de Champagne-en-Valromey.

## 6. Contributions des communes au SIVOM du Valromey pour l'année 2019. [Affaire débattue N° 2018/45]

Monsieur le Président expose à l'assemblée que selon l'article 13 des statuts du SIVOM du Valromey, « la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est établie annuellement au regard du besoin d'équilibre évalué sur la base du budget prévisionnel ». Cette contribution est répartie entre les communes au prorata de leur potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes.

Puis, il rappelle que lors de la CLECT du 21/09/2017, le coût global des compétences restituées aux communes de l'ex communauté de communes du Valromey et portées par le SIVOM du Valromey a été évalué à 549 000 €. Conformément aux statuts du SIVOM du Valromey, il propose de répartir cette contribution entre les communes au prorata du potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF 2018 des communes :

	PF 3 taxes 2018	Contribution SIVOM	Taux
Belmont-Luthézieu	372 108	74 232	13,52%
Brénaz	60 406	12 050	2,19%
Champagne-en-Valromey	436 483	87 074	15,86%
Chavornay	129 884	25 911	4,72%
Haut Valromey	604 496	120 591	21,97%
Lochieu	62 564	12 481	2,27%
Lompnieu	97 250	19 400	3,53%
Ruffieu	125 237	24 983	4,55%
Sutrieu	153 372	30 596	5,57%
Talissieu	254 625	50 795	9,25%
Vieu	269 261	53 715	9,78%
Virieu-le-Petit	186 335	37 172	6,77%
<b>TOTAL</b>	<b>2 752 021</b>	<b>549 000</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- ⇒ **Donne son accord** sur le montant de la contribution des communes membres et sur la répartition telle que présentée ci-avant ;
- ⇒ **Autorise** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7. Projet d'extension des locaux occupés par l'association Ain'terlude-en-Bugey.

Le Président rappelle à l'assemblée sa décision de ne pas donner suite au projet d'extension de la Maison des Jeux, compte tenu du coût des travaux et de la possibilité de transférer cet espace dans l'actuelle mairie de Champagne-en-Valromey (délibération du 19/09/18). Puis, il rend compte de la réunion qui s'est tenue le 16/10 avec le conseil d'administration d'Ain'terlude. Les membres de l'association ayant visité les locaux de la mairie ont pesé les avantages et les inconvénients de ce transfert et jugent qu'il est préférable pour Ain'terlude de rester dans les locaux actuels au regard de la synergie qui existe au sein de la Maison de Pays, entre les différentes associations et les particuliers qui fréquentent ces différents services, mais surtout du travail engagé avec la médiathèque pour l'accueil conjoint de classes. Concernant le projet d'extension des locaux, les membres du CA conviennent que le coût envisagé est trop important mais demandent une nouvelle étude du projet en diminuant les m<sup>2</sup> et une nouvelle étude du plan de financement. Selon les renseignements donnés par l'association, la CAF pourrait financer cet équipement à hauteur de 20% plafonné à 1 750 € HT par m<sup>2</sup> (10% de subvention et 10% de prêt). D'autres subventions seraient peut-être mobilisables : État (DETR), Région... Le Président précise que la Maison des Jeux accueille environ 5 000 passages par an. André BOLON rappelle qu'avant de lancer une nouvelle étude du projet, il convient de s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires : celle de la SEMCODA pour accéder au chantier depuis le futur restaurant et celle des propriétaires de la parcelle voisine pour positionner un échafaudage.

## **8. Réorganisation des locaux de la Maison de Pays du Valromey suite à la création de la commune nouvelle.**

Le Président rappelle que dans ce contexte de transfert de la Maison des Jeux à la mairie de Champagne-en-Valromey, l'idée était que la commune nouvelle occupe le 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Pays et que le SIVOM descende dans les locaux d'Ain'terlude. Dans ce nouveau cas de figure, quelles solutions envisager ? Il est important que le comité syndical se prononce sur ce point. À la remarque de Bernard GIRAUD-GUIGUES sur la création de la commune nouvelle et son installation dans les locaux de la Maison de Pays, le Président précise que les locaux actuels de la mairie apparaissent trop petits, notamment pour accueillir les archives des 5 communes, et qu'une partie de ceux du 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Pays sont vides (ou partiellement vides) : bureaux SM SERAN et PEL. Bernard GIRAUD-GUIGUES demande si la commune nouvelle souhaite utiliser la totalité du 2<sup>ème</sup> étage et dans ce cas, où se réuniraient les associations ? Pauline GODET explique que le constat a été fait de locaux trop exigus à Champagne, à la fois pour le travail du personnel et des élus, l'accueil des administrés et le rangement des archives. Les élus ont donc réfléchi à d'autres bâtiments susceptibles d'accueillir les services de la commune nouvelle : la mairie de Belmont-Luthézieu mais avec l'inconvénient de délocaliser le pôle administratif, les locaux de la Maison de Pays, et notamment le 2<sup>ème</sup> étage sous utilisé, mais tout en conservant la salle du conseil pour les associations. Cependant, les élus de la future commune nouvelle se sont rendus compte que cette dernière solution n'était pas pleinement satisfaisante. Claude JUILLET ajoute que plusieurs pistes ont été étudiées et que celle-ci l'a été pour proposer des locaux plus grands à Ain'terlude. André BOLON confirme que la réflexion s'est construite en plusieurs étapes. Aujourd'hui, il semble acquis que l'organisation envisagée dénature le fonctionnement de la Maison de Pays et le lien avec les associations. Ce que confirme Pauline GODET en disant qu'un pôle administratif peut difficilement cohabiter avec des activités sociales et culturelles. Dominique CHARVET souligne que le stockage des archives des 5 communes pose un réel problème. Bernard GIRAUD-GUIGUES témoigne de l'expérience de Haut Valromey lors de la création de la commune nouvelle en janvier 2016. Le Président pointe les difficultés de gestion de la Maison de Pays si les bureaux du SIVOM étaient transférés à la mairie : location des salles, gestion du chauffage, vérifications techniques...

À l'issue de ces échanges, il est acté que les bureaux du SIVOM resteront au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Pays.

## **9. Questions diverses.**

### **Prochaines réunions :**

Réunions des maires le 15/11 à 20 heures : modification des statuts du SIVOM du Valromey.

Comité syndical le 20/11 à 20 heures.

Commission « affaires scolaires et périscolaires, PEL » le 26/11 à 18 heures.

### **Congrès de l'ANEM :**

Le Président, présent à ce congrès avec Robert SERPOL, donne lecture d'un communiqué de presse : l'association sera très attentive à la réforme institutionnelle qui risque d'entraîner la disparition de 40% des circonscriptions de montagne à l'assemblée. Elle sera également très vigilante sur les conséquences du projet de défiscalisation du gasoil non routier, sur la politique vis-à-vis des prédateurs ou la réalisation effective de la couverture numérique.

### **Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre : [Affaire débattue N° 2018/46]**

Pauline GODET invite chaque commune à communiquer le plus largement possible sur les manifestations prévues entre le 4 et le 30 novembre. Afin d'enrichir l'exposition qui sera présentée à la salle des fêtes de Belmont-Luthézieu, le prêt de divers objets liés à cette période pourrait être un plus. Enfin, elle lance un appel aux bénévoles pour l'installation et la surveillance de l'exposition entre le 4 et le 11 novembre.

L'assemblée accepte, à l'unanimité de prendre en charge la projection du film « Au revoir là-haut » sur la base de 4.50 € par entrée.

### **Rencontre avec l'ONF :**

Le Président fait part d'une réunion avec l'ONF le 15 octobre afin de préparer l'avenant au bail commercial de la maison forestière d'Arvières et de déterminer précisément qui du SIVOM du Valromey ou de l'ONF prend en charge certains travaux. L'ONF souhaiterait également connaître la position du SIVOM pour l'aménagement des ruines : une étude archéologique a été envisagée en 2012 par la CC du Valromey mais abandonnée faute de financement.

### **Agence de l'Eau :**

Robert SERPOL indique que 2 millions d'€ seraient destinés aux communes rurales pour rénover leur réseau d'eau potable.

**La séance est levée à 21h50.**

**Le Président,  
Marc CHARVET**

**Les membres du conseil syndical présents,**

Pauline GODET	Gérard BERTHIER
Jean-François MARTINE	<del>Eric PILLARD</del> (excusé)
<del>Sébastien VIGNAND</del>	Fabien BRASSART
Claude JUILLET	Jean-François DUCRUET
Dominique CHARVET	Yves BERT
<del>Laurence ROUX</del>	André BOLON
Robert SERPOL	<del>Frédérique GARIN</del> (excusée)
Bernard GIRAUD GUIGUES	Annie MEURIAU
Bernard ANCIAN	Bernard BRILLAT
Bernard PERRET	